

Guide d'accueil

BARI 1^{ère} partie

Rentrée académique du GSI - 2020

Le GSI vous souhaite la bienvenue en BARI !

Ce guide d'accueil a pour but de vous transmettre les informations utiles en vue de votre année académique 2020/2021 en 1^{ère} partie du BARI.

Toutes les informations concernant le BARI sont plus largement disponibles sur le site du GSI (www.unige.ch/gsi).

Vous êtes vivement invité-e à consulter les différentes pages et informations qui concernent le BARI dans l'« Espace étudiants » du site, qui reste la référence. En outre, des communications importantes sont régulièrement publiées sur la page d'accueil de l'[Espace étudiants BARI](#).

Voici les points qui seront traités dans ce guide électronique :

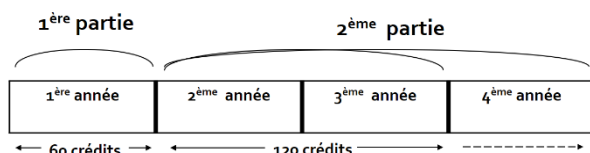
- L'organisation du cursus
- Le plan d'études de 1^{ère} partie
- Le règlement d'études
- L'inscription aux enseignements/examens de 1^{ère} partie
- Les examens
- Les relevés de notes
- La consultation des copies d'examens
- Les horaires des enseignements de 1^{ère} partie
- La mobilité
- Les contacts utiles

L'organisation du cursus

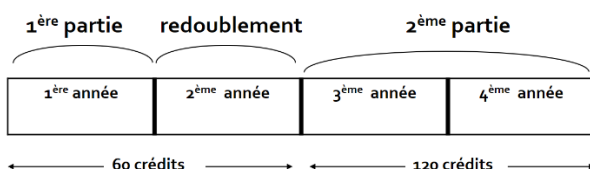
Le BARI est composé d'un total de 180 crédits répartis sur deux parties. La 1^{ère} partie est composée de 60 crédits et la 2^{ème} partie de 120 crédits.

Selon l'article 11 al. 1 de votre règlement d'études, « [l]a durée minimum des études est de six semestres. La durée maximale des études est de huit semestres. »

Ainsi, le cursus peut s'organiser sur 6 ou 8 semestres, de la manière suivante :



En cas de redoublement, le cursus s'organise ainsi :



Le plan d'études de 1^{ère} partie

Le plan d'études du BARI est disponible sur la page « [Plan d'études](#) ». Vous devez prendre connaissance du plan d'études complet et des notes de bas de page y figurant.

La 1^{ère} partie est composée...

...d'enseignements obligatoires (en droit, économie, histoire et science politique)

Introduction au droit	6 crédits
Droit international public	6 crédits
Introduction à la microéconomie OU Introduction to Microeconomics	6 crédits
Introduction à l'économie internationale	6 crédits
Histoire économique et sociale de la globalisation, 16 ^e -21 ^e siècles	6 crédits
Introduction à l'histoire internationale	6 crédits
Introduction à la science politique	6 crédits
Introduction aux Relations internationales	6 crédits

...et d'un bloc méthodologique (au choix de l'étudiant-e)

Bloc méthodologique de l'Orientation Droit ou Orientation Etudes globales

Introduction à la statistique	6 crédits
Introduction au raisonnement juridique	3 crédits
Droit constitutionnel I	3 crédits
Droit des obligations	0 crédit

Bloc méthodologique de l'Orientation Economie internationale ou Orientation Etudes globales

Mathématiques I	6 crédits
Probabilités I OU Probability I	6 crédits

Bloc méthodologique de l'Orientation Histoire internationale ou Orientation Etudes globales

Introduction à la statistique	6 crédits
Introduction aux méthodes d'histoire internationale	6 crédits

Bloc méthodologique de l'Orientation Politique internationale ou Orientation Etudes globales

Introduction à la statistique	6 crédits
Introduction à la démarche scientifique	3 crédits
Séminaire d'introduction à la démarche scientifique	3 crédits

Quelques précisions...

... sur le plan d'études:

- o Si vous visez l'Orientation Etudes globales en 2^{ème} partie, tous les blocs méthodologiques y donnent accès. Il est recommandé d'examiner le module obligatoire de 2^{ème} partie de l'Orientation Etudes globales pour prendre connaissance des compléments méthodologiques à effectuer en fonction du choix de bloc méthodologique de 1^{ère} partie.

... sur les enseignements:

- o Les informations relatives aux enseignements (descriptifs, horaires, crédits, etc.) sont disponibles sur le [Programme des cours](#).

... sur les débouchés académiques:

- o En fonction de l'orientation choisie, différents débouchés académiques sont envisageables au sein de l'UNIGE. Les détails sont précisés sur la page « [Débouchés académiques](#) ».

Le règlement d'études

Un nouveau règlement d'études du BARI entrera en vigueur le 14 septembre 2020. Il abroge le règlement d'étude du 16 septembre 2019. Tous-tes les étudiant-es sont soumis-es à ce nouveau règlement. Il est de votre responsabilité en tant qu'étudiant-e d'en prendre connaissance. Il est disponible sur la page « [Règlements](#) ».

Vous êtes invité-e à porter une attention particulière aux articles suivants :

- o Article 19 concernant les « Conditions de réussite » de la 1^{ère} partie
- o Article 20 concernant le « Redoublement de la première partie »
- o Article 21 concernant l' « Elimination »

L'inscription aux enseignements/examens de 1^{ère} partie

- o « L'inscription à un enseignement fait office d'inscription à son examen lors de la session ordinaire qui suit immédiatement la fin de cet enseignement ». (article 12 al. 2 de votre règlement)
- o « L'étudiant est d'office inscrit à tous les enseignements obligatoires, à l'exception de ceux pour lesquels une alternative de la langue d'enseignement est proposée (par défaut, l'inscription d'office se fera à l'enseignement en français). Au deuxième semestre il doit s'inscrire, selon les modalités d'inscription et les délais fixés par la Direction, aux 12 crédits ECTS de méthodologie qu'il a choisis conformément à l'alinéa 1 du présent article, sous réserve des dispositions de l'article 20. L'inscription à des enseignements de deuxième partie n'est pas autorisée, sous réserve de l'article 20 al. 4 du présent règlement. » (article 18 al. 3 de votre règlement)
- o Ainsi :
 - > au semestre d'automne: vous serez inscrit-e d'office aux enseignements/examens obligatoires du semestre d'automne et annuels, y compris à « Introduction à la microéconomie » dispensé en français. Si vous souhaitez vous inscrire à « Introduction to Microeconomics » à la place d'« Introduction à la microéconomie », il conviendra de compléter le formulaire en ligne (IEL) au semestre d'automne dans le délai imparti;
 - > au semestre de printemps: vous serez inscrit-e d'office aux enseignements obligatoires du semestre de printemps ET vous devrez vous inscrire à tous les enseignements figurant sous le bloc méthodologique de votre choix via le formulaire IEL.
- o « L'inscription à l'enseignement admise par le GSI est définitive et ne peut être annulée. » (article 12 al. 4 de votre règlement)
- o Les conséquences réglementaires peuvent être graves en cas d'oubli d'inscription. Soyez donc extrêmement vigilant-e lors des inscriptions aux enseignements/examens.
- o Le portail d'inscription est actuellement fermé. Vous serez avisé-e de son ouverture par le biais d'un e-mail à votre adresse étudiante de l'Université.
- o En cas de problème avec
 - votre adresse e-mail institutionnelle: s'adresser au Helpdesk (tel 022.379.70.00)
 - vos inscriptions : s'adresser au Secrétariat des Etudiants
- o Une inscription sur la plateforme MOODLE n'a aucune valeur officielle.

Délais d'inscription aux enseignements/examens

12 octobre 2020	Délai d'inscription aux enseignements/examens annuels et du semestre d'automne 2020
15 mars 2021	Délai d'inscription aux enseignements/examens du semestre de printemps 2021
19 juillet 2021	Délai d'inscription aux examens de la session de rattrapage 2021

→ Le [calendrier académique](#) du GSI est disponible sur le site du GSI. Consultez-le !

Les examens

Il y a trois sessions d'examens organisées chaque année académique:

Session ordinaire de janvier/février 2021	du 11 au 30 janvier 2021
Session ordinaire de mai/juin 2021	du 31 mai au 19 juin 2021
Session extraordinaire d'août/septembre 2021	en principe du 23 août au 11 septembre 2021

→ Si vous avez besoin d'un aménagement des examens au motif d'un problème de santé, une directive à ce propos est disponible sur la page « [Formulaires et directives](#) ».

Accès à la session extraordinaire d'examens

- o « [...] L'étudiant ne peut plus représenter des examens de première partie auxquels il aurait échoué, dès qu'il a réussi la première partie conformément au présent alinéa. » (article 19 al. 1 de votre règlement)
- o Ainsi, à l'issue de la session d'examens de mai/juin 2021 :
 - > Si vous avez réussi la 1^{ère} partie → PAS d'accès à la session de rattrapage d'août/septembre 2021
 - > Si votre relevé de notes de ladite session indique « cycle d'études en cours » → ACCES à la session de rattrapage d'août/septembre 2021 pour représenter les matières échouées
- o « En cas d'absence injustifiée ou d'échec à un examen de 1^{ère} partie à l'issue des sessions ordinaires, l'étudiant a le choix de s'inscrire ou non à la session extraordinaire de la même année académique, sous réserve de l'article 19 al. 1. Les modalités et les délais d'inscription sont fixés par la Direction. Le résultat de la session extraordinaire remplace celui de la session ordinaire. [...] Si l'étudiant ne s'inscrit pas à l'examen de la session extraordinaire, la tentative audit examen de la session extraordinaire est définitivement perdue et sera comptabilisée en cas de réinscription à l'enseignement. » (article 12 al. 5 de votre règlement)

Absence aux examens

Absence injustifiée : conformément à l'article 16 al. 1 de votre règlement, « [l']absence injustifiée à un examen est enregistrée comme telle dans le relevé de notes. Elle représente un échec à l'examen correspondant et équivaut à un « 0.00 » dans le calcul de la moyenne si l'enseignement est sanctionné par une note et à un « Non » si l'enseignement est sanctionné par une appréciation positive ou négative. »

→ Attention: la 1^{ère} partie peut être réussie malgré une absence injustifiée.

Absence justifiée : conformément à l'article 16 (al. 2 et 3) de votre règlement :

- 2 « L'étudiant qui ne se présente pas à un examen et qui peut se prévaloir d'un cas de force majeure adresse immédiatement au Directeur une requête écrite, accompagnée des pièces justificatives. Si le motif est accepté, l'absence justifiée est enregistrée comme telle, et les modalités de poursuite des études sont précisées par le Directeur.
- 3 Lorsqu'un étudiant tombe malade ou qu'il est accidenté, il doit produire un certificat médical original pertinent. Ce dernier doit être produit dans un délai de trois jours au plus à compter de l'empêchement, sauf cas de force majeure. Durant la période couverte par le certificat médical, l'étudiant n'est pas autorisé à se présenter à des examens. »

→ Le formulaire d'avis d'absence à un examen est disponible sur la page « [Formulaires et directives](#) ».

→ En cas de doute sur une maladie invoquée ou sur le certificat médical fourni couvrant l'ensemble ou une partie d'une session d'examens, un-e médecin-expert-e pourra être consulté-e.

Les relevés de notes

- o Les résultats des examens seront disponibles sur votre portail en ligne à l'issue de chaque session d'examens. Seuls les relevés de notes dans le cadre de la réussite, du redoublement de la 1^{ère} partie et de l'élimination de l'Institut vous seront envoyés à votre adresse postale.
- o Il est possible d'obtenir un relevé de notes original avec la décision de « Cycle d'études en cours » via un formulaire en ligne.
- o Vous pouvez demander une traduction de vos relevés de notes en anglais au traducteur rattaché au Rectorat (M. James Tarpley : James.Tarpley@unige.ch).

La consultation des copies d'examens

- o Les dates et autres informations utiles relatives à la consultation des copies sont publiées sur la page « [Consultation des copies](#) ».
- o Si l'information recherchée ne figure pas sur le site du GSI, il convient de consulter Moodle ou de se renseigner directement auprès de l'enseignant-e.

Les horaires des enseignements de 1^{ère} partie

- o Les grilles horaires de la 1^{ère} partie, ainsi qu'un document indiquant les dates de début des enseignements, sont disponibles sur la page « [Horaires d'enseignement](#) ».

La mobilité

- o Les informations relatives à la mobilité sont disponibles sur la page « [Mobilité BARI](#) ».

Les contacts utiles

Conseillères aux études

Monica Gonzalez

étudiant-es du BARI de A à O

Tel: 022 379 88 60 | Monica.Gonzalez@unige.ch

Caroline Aepli

étudiant-es du BARI de P à Z

Tel: 022 379 37 15 | Caroline.Aepli@unige.ch

Informations sur les permanences téléphoniques et réceptions ouvertes sur la page « [Contacts](#) ».

Secrétariat des étudiants

Rue des Vieux-Grenadiers 10, 1205 Genève

Horaire d'ouverture

Lundi : de 9h00 à 12h00

Mercredi: de 9h00 à 13h00

Mardi-jeudi: de 13h00 à 16h00

Vendredi: fermé

E-mail

secretariat-etugsi@unige.ch

Téléphones

+41 22 379 37 14/ 13/ 10/ 09

Le GSI vous souhaite une excellente année académique 2020-21 !